

# Séance ordinaire du 19 janvier 2022 à 20 h 00

Diffusé le  
27.01.2022

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjoint

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf : Absents excusés : HRYCENKO Marie, KOLB Sabine.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : -

- Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH. Date de la convocation : 14.01.2022 Lieu de séance : Club-house.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 03.12.2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour et signalés à l'ouverture de la réunion :

- Néant.

## DECISIONS

---

DELIBERATION 2022-01

Objet : Eclairage public LED – Rue St Jacques et place des Tilleuls

---

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- d'approuver l'estimatif prévisionnel des travaux, à savoir : 17 096.50 € HT – 20 515.80 € TTC - d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT :	17 096.50 €	Etat	8 548.25 €
		Autofinancement	8 548.25 €
TOTAL HT :	17 096.50 €		17 096.50 €

- de solliciter les subventions aux instances adéquates (Etat, Département, Région, et/ou autres...),
- d'autoriser Mr le Maire à établir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et à l'accomplissement de ces travaux.

#### DELIBERATION 2022-02

Objet : Agrément chasseurs – Campagne chasse 2022-2023 - Lot 02

---

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d' :

- agréer et de valider la liste annuelle des associés autorisés à chasser sur le lot 02 de la commune de Riedseltz, à compter du 01 février 2022, à savoir :

Nom :	Prénom :	Permis de chasse n° :
KENTZINGER	Pascal	67-1-5021
BARTHEL	Michel	67-6-365
JAMET	Marc	45-2-20-373
JAMET	Nicolas	67-1-6828
KLEINLEIN	Thierry	67-1-5443
BEYL	Francis	67-06-1198
BEYL	Léo	202006780273-11-A
EHLEIDER	Stéphane	67-06-1206
FRISON	Michaël	67-06-1182
PAZARIOTIS	Dimitrios	67-3-1534
NICOLAS	Jean-Marie	67-6-1255
BEILL	Sébastien	67-06-1294

#### DELIBERATION 2022-03

Objet : Motion droit local

---

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1 607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1 607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires, ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1 607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc, hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit. Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires. Par conséquent,

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du  
Maire, Après en avoir délibéré, DECIDE  
à l'unanimité de :

- d'adopter la motion suivante :

« Nous, conseil municipal de Riedseltz, demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en AlsaceMoselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1 593 heures ».

#### DELIBERATION 2022-04

Objet : vente d'un sentier dit « communal »

---

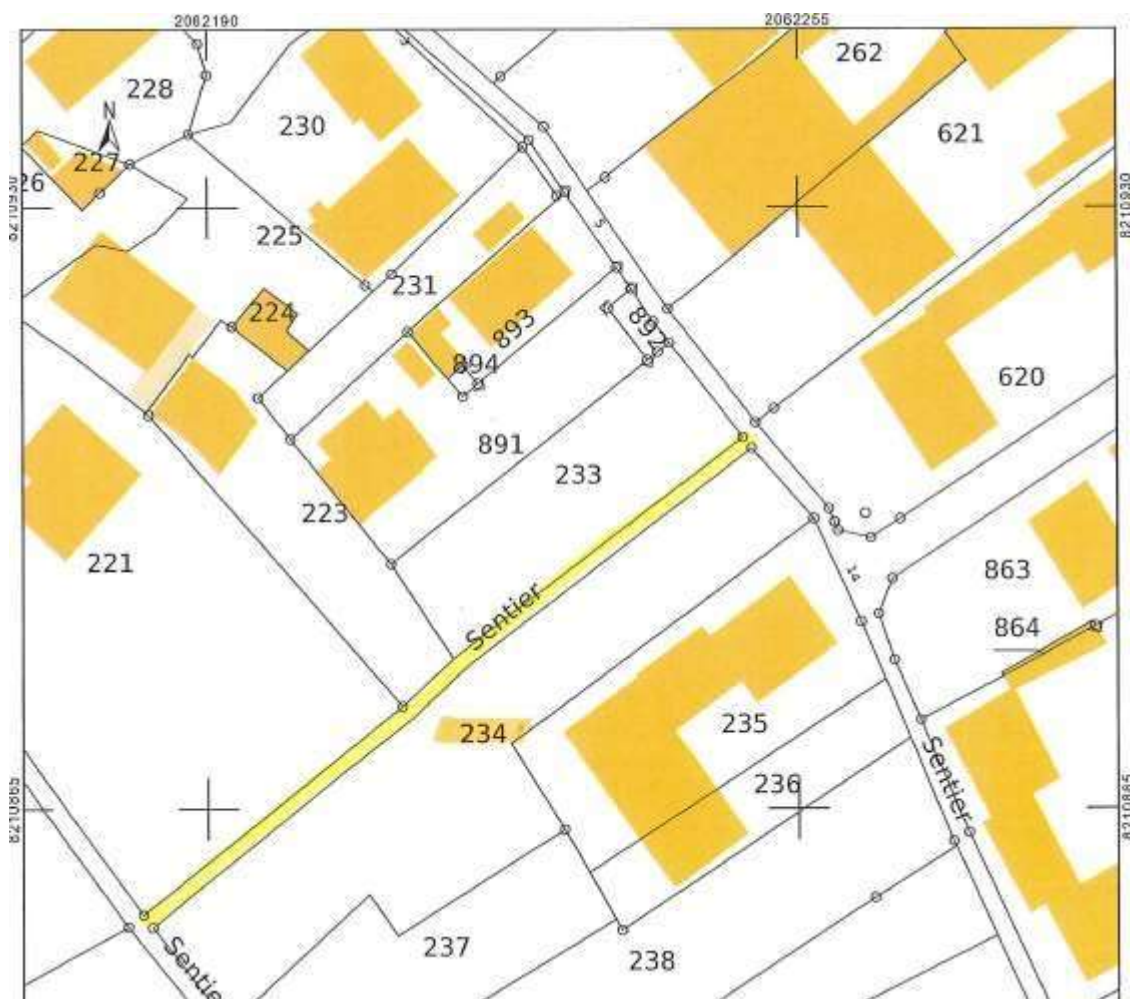
Un projet de construction d'une maison d'habitation est envisagé sur la parcelle n° 234 – section F, rue de l'Eglise. L'acquéreur potentiel souhaite acheter à la commune, le sentier longeant cette parcelle n° 234 (cf. plan).

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du  
Maire, Après en avoir délibéré, DECIDE  
à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire à vendre ce sentier dit « communal » au prix de 2 500 €/are (ou 25 €/m<sup>2</sup>), - à défaut de références cadastrales, il charge Mr le Maire de choisir et de mandater un géomètre afin de faire cadastrer ce chemin, de déterminer la superficie exacte à céder, et de procéder à toutes les opérations de régularisations administratives qui en découleront,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les autres pièces en lien avec cette affaire.

ANNEXE DELIBERATION 2022-04



# INFORMATIONS

---

## CLUB-HOUSE

Remise en peinture intérieure du club-house par les membres du club.

## TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

REGION : session plénière prévue le 04.02.2021 pour validation dossier de subvention.

Point sur l'état d'avancement. Deux journées sont bloquées (vendredi 21.01 et samedi 22.02.2022 à partir de 8 h 30 pour débarrasser la vaisselle).

## LOTISSEMENT TUILERIES – 2<sup>ème</sup> tranche

Point sur l'avancement et sur les permis de construire accordés.

## PERISCOLAIRE

Bloque au niveau de la COM COM. Implantation côté Cour des Tilleuls mais pas d'accord. Implantation proposée près du city-stade.

## GROUPE DE TRAVAIL – Rue Jeanne d'Arc – Rue de la Gare

Est constitué des personnes suivantes : MAIGNE Claude, LUTZ Mathieu, GRUNER Geoffrey, BALL Sébastien, BEIL Thierry, BRECKLE Aline, GRIMM Joseph, PHILIPPS Astride.

## FETE DE LA CIGOGNE 2022

Intervention de Mme PHILIPPS Astride. Groupe de travail à constituer. Dates à retenir : 26.06, 10.07, 03.07.2022

FETE DES AINES 2021 en janvier 2022 : portage des repas : retours positifs.

## DIVERS

Prévoir réunion de la Commission Voirie et Bâtiments : façades école maternelle, atelier communal et salle pongiste, haie école maternelle : à enlever et remplacement du grillage, local archives nouvelle mairie, toilettes école maternelle.

Journée Citoyenne à prévoir pour effectuer ces travaux ?

Scolaire : le nombre d'enfants passera de 120 à 94 enfants pour les écoles d'ici la rentrée de septembre 2022.

Armoire fibre au cimetière : ouverture à nouveau + boîtiers aux lampadaires. Courrier recommandé avec AR à faire.

Mobilier salle polyvalente : don aux associations. Information à diffuser auprès des associations.

La séance est levée à :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

## LEXIQUE

---

- \* SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- \* SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- \* SIEARR : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- \* CNAS : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- \* CCPW ou COM COM : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- \* SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.
- \* DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention de l'État).
- \* CEE : Certificats d'Économie d'Énergie.
- \* SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- \* PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.
- \* SCOTAN : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord.
- \* ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.

**SIGNATURE DU REGISTRE :**

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. GRUNER Geoffrey	
11. GENTNER Corinne	
12. LUTZ Mathieu	
13. BRENCKLE Aline	
14. HRYCENKO Marie	
15. BALL Sébastien	